

Projet d'ordre du jour

Le 21 mars 2023 à compter de 18 h 30

Visioconférence

APPRENONS ENSEMBLE, VISON LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

“Collaborons à imaginer demain!”

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport du président du comité de parents	M. Yaun (Président)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale	M. Bujold (DG)	30 min	
8.1 Suivi au procès-verbal de la rencontre du 21 février 2023			I
8.2 Suivi au rapport du protecteur de l'élève (décembre 2022)			I
8.3 PEVR:			
8.3.1 Résumé du portrait			I
8.3.2 Consultation du CA			D
9. Rapport de la direction des services éducatifs:	Mme Pichette (DSÉ)	10 min	
9.1 Calendriers scolaires 2023-2024 – Adultes - FP			D
9.2 Cadre d'allocation des services éducatifs 2023-2024 – Formation professionnelle			D
9.3 Cadre d'allocation des services éducatifs 2023-2024 – Formation générale aux adultes			D
10. Rapport de la direction des ressources humaines:	M Tchernof (DRH)	10 min	
10.1 Cadre d'allocation du personnel de soutien administratif			D
11. Rapport de la secrétaire générale :	Mme Nicol	10 min	
11.1 Séquence pour les postes vacants d'administrateurs			I
12. Ordre du jour de consentement	M. Bujold (DG)	5 min	
12.1 Procès-verbal de la séance du 21 février 2023			D
12.2 Projet d'investissement – Remplacement des fenêtres à l'école Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer			
<i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
13. Rapport du Comité de sélection de la direction générale (Huis clos)	Mme Marin (Présidente)	10 min	A
14. Nomination au poste de direction générale	Mme Marin (Présidente)	10 min	D

Légende : A : Analyse et discussion I : Information D : Décision

Conseil d'administration du 21 mars 2023

CA-21-2023

15. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
16. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
17. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I